

COMPTE RENDU

CONSEIL DU 24 JUILLET 2014

Etaient présents : Tous les membres en exercice sauf :

Mme POTTIER Chantal qui a donné procuration à Mme GAUTHERON Christiane

M. JACOB Dominique absent, excusé

Mme PRIN Corinne absente, non excusée.

Des observations sur le précédent compte rendu de réunion du 19 juin sont à apporter :

- Sur l'interpellation d'un certain nombre d'habitants, un membre du conseil municipal a avancé des interrogations concernant la question des permis de construire et plus particulièrement celui concernant la construction d'une porcherie
- Le compte rendu du conseil de l'école élémentaire en date du 17 juin 2014 est fait à l'assemblée par Mme GAUTHERON Christiane , 2^{ème} adjointe

TRAVAUX VOIRIE 2014

La concertation de consultation des entreprises a été réalisée (ouverture des plis le 30/06/2014 par la commission d'appel d'offres) concernant les travaux de voirie 2014 qui seront réalisés sur la voie communale n° 4, réfection de l'enrobé sur une distance de 1000m à partir du transformateur. Quatre entreprises sur six ont répondu au marché (EUROVIA ; ROGER MARTIN ; COLAS Est et Ets ROUGEOT). Après étude des différentes offres ayant fait l'objet de la consultation, le conseil municipal décide de se conforter sur le choix de la commission d'appel d'offres et d'attribuer le marché de travaux de voirie 2014 à l'entreprise ROGER MARTIN pour un coût de 30 560€ HT. Ces travaux sont subventionnés pour partie par le Fonds Cantonal.

Un arrêté conjoint d'interdiction de circuler sur la voie communale n°4 , durant la durée des travaux sera pris avec la commune d'Aumur (Jura). Les panneaux de signalisation seront mis en place par la commune de Losne. Les travaux débuteront le 20 Août 2014 pour une durée maximum de deux jours.

FORET COMMUNALE

***Affouages 2015**

Le maire informe que la hausse de la TVA a impacté les recettes des ventes d'affouages. Le taux de TVA est passé de 5,5% à 10%. Pour permettre de conserver un équilibre financier entre le coût des travaux d'entretien de la forêt

communale et la vente de ses produits, il est nécessaire d'augmenter le prix de vente du stère et ce à partir des affouages 2015-2016. Le conseil municipal décide de fixer à 6,64€ HT le prix de vente du stère de bois soit 7,30€ TTC.

*Destination des coupes 2015.

L'ONF a transmis l'état d'assiette arrêté par le document d'aménagement de la forêt communale pour 2015-2016.

- Parcelle n° 9 « bois des Héés »

Délivrance aux affouagistes des perchis de chênes hivers 2015-2016. L'abattage du taillis et petites futaies (15/04/2016) et vidange du taillis et petites futaies (15/09/2016).

- Parcelle 2B « les Bruyères »

L'ONF aura les soins de la vente des arbres des futaies affouagères de la coupe en 2016. La délivrance en 2015 aux affouagistes des taillis et petites futaies. Les houppiers seront délivrés en 2016.

- Parcelles 6-7 pour parties « les Bruyères » en bordure de champs pour élaguer la lisière.

Délivrance aux affouagistes du taillis et petites futaies en 2015.

DROIT DE PREEMPTION

Le maire présente à l'ensemble du conseil quatre demandes d'intention d'aliéner pour les immeubles cadastrés lotissement les Ormes (parcelle AI 269 lot n° 11) ; Immeuble sis 20 rue des Messiers (cadastré AE 310) ; Immeuble sis 7 rue du Closeau (cadastré AE 92-93) et pour un immeuble sis 16 rue de la Saône (cadastré AH 67 et 68). Le Conseil décide que la commune n'exercera pas son droit de préemption sur les biens désignés ci-dessus.

PERSONNEL COMMUNAL

*Création d'un poste d'adjoint technique de 1ere classe

Le maire fait part qu'un employé communal, actuellement adjoint technique 2^{ème} classe titulaire, a satisfait aux épreuves d'admissibilité et d'admission de l'examen professionnel d'adjoint technique de 1^{er} classe. Suite à la réussite de cet examen, il est nécessaire de procéder à la création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe. L'agent de part son ancienneté peut prétendre à un avance de grade par promotion interne. L'ensemble du conseil municipal adresse ses félicitations au lauréat et décide de la création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à raison de 35h par semaine. Le dossier sera constitué et transmis au centre de Gestion de la Côte d'Or pour avis de la commission paritaire

*Création d'un poste d'aide de classe enfantine en contrat aidé

Le maire rappelle, comme annoncé lors de la précédente réunion de conseil, que la création d'un emploi en tant qu'aide maternelle de classe enfantine est nécessaire du fait de la mise en place des rythmes scolaires. Le recrutement s'effectuera sous la forme d'un contrat aidé à raison de 26h/ semaine. Le temps de travail sera annualisé. Le contrat prendra effet le 01 septembre 2014 et sera conclu pour une durée de un an renouvelable une fois. L'agent recruté interviendra sur l'entretien des locaux et auprès des institutrices pour le nettoyage des ateliers. Le conseil décide de la création du poste et demande que Pôle Emploi de Beaune soit sollicité pour le recrutement.

REMBOURSEMENT CAUTIONS GARAGES

De nombreux départs ont été enregistrés au niveau des garages communaux. Il est nécessaire de procéder au remboursement des cautions. Depuis la loi ALUR du 27 mars 2014 (loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové), le remboursement des cautions doit s'effectuer dans le mois qui suit la libération des lieux si aucune

détérioration n'a été constatée lors de l'état des lieux de sortie. Le conseil autorise le maire à ordonnancer le remboursement des cautions.

BATIMENTS COMMUNAUX

***hangar**

Le maire informe que des devis ont été demandés concernant le projet d'extension du hangar communal. Plusieurs propositions sont parvenues en mairie. Celles-ci permettent d'avoir un estimatif des travaux. Afin de concrétiser le projet, la commission travaux-bâtiment va redéfinir avec plus de précisions les besoins. Un marché sera lancé pour un appel d'offres à architecte. La surface totale du bâtiment sera supérieure à 170m². Le marché pour le choix de l'entreprise s'effectuera à la suite.

La nouvelle construction sera réalisée pour partie en maçonnerie traditionnelle et pour partie en bardage.

***Groupe scolaire**

Le maire rappelle que de nombreuses relances ont été faites auprès de l'entreprise DROZ (détenteur du lot électricité sur le marché d'extension du groupe scolaire) afin qu'elle intervienne sur des dysfonctionnements de l'éclairage des locaux de l'école maternelle. A ce jour, l'entreprise DROZ n'a pas donné suite à la requête sous prétexte que le chantier avait été réceptionné sans réserve.

Il a été demandé plusieurs devis d'entreprises spécialisées pour procéder aux travaux. C'est l'entreprise BEAUNEE (Franxault) qui présentait le devis le moins disant pour un coût hors taxe des travaux de 1534,00€, qui a été retenue. Le conseil autorise le maire à signer le devis . Les travaux seront effectués avant la rentrée scolaire.

PARC INFORMATIQUE

Le maire informe avoir contacté des sociétés de bureautique afin de procéder au remplacement de photocopieurs . Il est rappelé que le photocopieur des écoles est hors service depuis mi juin et celui de la mairie est en panne depuis le 15 juillet. Le conseil décide de ne plus investir dans ce type de matériel mais d'avoir recours à de la location. D'après les propositions commerciales qui ont été faites, l'entreprise SIGEC (Sennecey les Dijon) présentait l'offre de location la plus avantageuse. Le matériel proposé est un photocopieur de marque RICOH copieur, fax, scanner, imprimante couleur et noir /blanc. Pour un coût de location de 72€HT par mois sur 21 trimestres. Le coût de la copie s'élève à 0,0045€ HT NB et 0,045€ HT pour une copie couleur. La maintenance et les consommables sont inclus dans le contrat. Le conseil, après étude des devis, autorise le maire à signer le contrat de location du photocopieur avec la société SIGEC.

Le photocopieur actuel de la mairie ainsi que l'imprimante couleur seront installés aux écoles. Une installation en réseau sera réalisée pour permettre à l'ensemble des écoles du groupe scolaire d'être reliées au photocopieur. Il avait été sollicité de la part de l'école élémentaire l'acquisition de 2 ordinateurs portables. Le maire présente un devis s pour la location de deux ordinateurs portables. Vu le coût mensuel de la location (55€/mois), le conseil municipal décide de ne pas retenir la proposition de location mais de partir sur un achat de matériel qui sera moins onéreux. Des devis d'achat de matériel seront sollicités.

MONUMENT DES BOMBARDES

***Dons pour fleurissement**

La fille d'une rescapée du bombardement fait don chaque année d'un chèque de 50€ pour permettre l'entretien du monument des Bombardés et/ou le fleurissement de la tombe. La mère est aujourd'hui décédée mais les filles

assistent chaque année à la commémoration du 16 juin. Le conseil municipal autorise la maire à procéder à l'encaissement du chèque de 50€

*Monument des bombardés

Comme il avait été suggéré lors d'un précédent conseil, il est nécessaire de faire borner le terrain ou est érigé le monument des bombardés, afin de permettre l'édification d'une clôture. Pour ce faire, le cabinet DOMAIN géomètre (Auxonne) a été contacté afin d'établir un devis de bornage. A ce jour, ce dernier n'est pas encore parvenu en mairie.

QUESTIONS DIVERSES

- Association les Soleils d'Automne

Le maire donne lecture d'un courrier de l'association à titre indicatif. Cela concerne la tarification de la location de la salle pour l'année 2015. La requête sera étudiée lors du prochain conseil.

- SNCF

Le 11 juillet la commune a été destinataire d'un courrier en AR concernant les panneaux de signalisation avancée des passages à niveau ; le maire informe l'ensemble du conseil des remarques inscrites dans le courrier. Il est suggéré de procéder au remplacement des panneaux usagers. La commission travaux effectuera un passage afin d'effectuer un inventaire des panneaux manquants qui sera transmis à la SNCF ; Le maire informera la SNCF par courrier que la commune ne prendra pas à sa charge le remplacement de ces derniers.

- Vêtements de travail du service technique

Un devis a été demandé concernant la location des vêtements de travail des employés du service technique. La location consiste à un entretien hebdomadaire et mise à disposition d'une nouvelle tenue. Les vêtements qui présenteront une usure importante seront remplacés. Une prospection d'entreprises spécialisées dans l'entretien du linge a été réalisée. Le devis présenté émane de la société ELYS. Le conseil souhaite que d'autres devis soient étudiés avant de faire un choix. Le concept d'entretien des tenues de travail a reçu l'aval du conseil.

- Déblais maison Rue du Closeau

Les déblais de la maison sise Rue du Closeau occasionne une pollution visuelle et sanitaire. Les gravats deviennent le terrain de jeux des enfants, ce qui présente une réelle dangerosité. Il faut envisager l'évacuation des déblais. Le conseil suggère de baliser le chantier et d'effectuer une recherche sur d'éventuels héritiers avant toute intervention.

- Compte rendu réunions

Le compte rendu de la réunion du Comité des Fêtes qui s'est déroulée le 24 juin dernier a été fait à l'assemblée. Le maire présente un rapport du coût des festivités du 14 juillet 2014 qui s'élève à 2638,95€ (compris la part du feu d'artifice) contre 3416,48€ en 2013. Les sommes non engagées sur 2014 seront reportées sur les festivités du 14 juillet 2015.

- Motion contre la baisse de la dotation de fonctionnement

Le maire informe qu'une motion a été déposée auprès des services de l'Etat par l'AMF (Association des Maires de France) et concernant la diminution de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement). Pour permettre à l'AMF de présenter la motion, il faut qu'un maximum de maire l'approuve. Le Conseil autorise la maire à signer la motion.

Succession : proposition de terrain

Le maire a été destinataire d'un courrier de Maître Bresson (notaire à Saint Usage) pour la cession d'un terrain appartenant à une succession, et cadastré section AE 244 « Noyer des Messiers » pour une contenance de 25a 48ca. Le maire rappelle que cette parcelle est située en zone UL du PLU (la zone UL est destinée à accueillir des équipements sportifs et de loisirs) . Le conseil municipal décide de ne pas acquérir pour la somme proposée, la parcelle. Un courrier sera adressé au Notaire en charge de la succession dans lequel la commune proposera un prix d'achat au m². La parcelle ne peut être utilisée à des fins de construction d'habitation ni d'exploitation agricole du fait de son classement au PLU (Plan local d'Urbanisme)

- BFC assainissement

Le maire informe que l'entretien des réseaux d'eaux pluviales de la Rue du Closeau et de la Rue des Bleuets ainsi que le nettoyage des avaloirs sur l'ensemble de la commune seront réalisés en septembre. C'est l'entreprise BFC assainissement qui interviendra pour un coût HT de 1953 €.

Liste électorale

Suite à la démission du délégué de l'administration du fait des élections municipales, il a été nécessaire de procéder à la désignation d'un nouveau délégué. Par arrêté préfectoral en date du 17 juin dernier, Mme Martine Royer a été nommée en qualité de délégué de l'administration.

Section des jeunes sapeurs pompiers de Saint Jean de Losne

Le maire donne lecture d'une demande de subvention pour la section des jeunes sapeurs pompiers de saint Jean de Losne. Après une année d'existence, la section JSP est composée de 10 jeunes dont 3 enfants de Losne. Pour permettre une pérennité de l'action engagée par le Centre de Secours de Saint Jean de Losne, des financements provenant essentiellement de subvention sont nécessaires au fonctionnement de la section. Le maire informe que la section JSP peut être présente lors des différentes commémorations aux Monuments aux Morts. Après concertation, le conseil décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 200€ à la section des jeunes sapeurs pompiers de Saint Jean de Losne

- Remerciements

Le maire donne lecture de différents courriers de remerciements adressés à la mairie : la paroisse pour le prêt de la salle des fêtes et une carte de remerciement d'une famille pour le prêt lors d'obsèques

Séance levée à 23h20

Le Maire

L.LHUISSIER